

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 5 AOUT 2019, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Absents :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1

Invités :

- Madame Valérie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h35.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - a. Bibliothèque
 - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
 - c. Régie de la gestion des déchets
 - d. Régionalisation de l'aréna
 - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
 - a. Adjudication contrat d'asphaltage
 - b. Étude en lien avec le ponceau # 3933-1
14. Demandes
15. Affaires courantes
 - a. Liste des permis
 - b. Résolution pour l'autorisation de l'enlèvement d'un ponceau
 - c. Résolution pour l'annulation du projet de mise en commun des services d'un inspecteur municipal
 - d. Demande de résolution de Revenu Québec pour que Madame Valérie Giguière soit autorisée à faire les opérations courantes dans le dossier de clicSÉQR de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.
16. Affaires nouvelles
 - a. Campagne de sensibilisation sur l'économie d'eau potable
 - b. Résolution pour le remplacement de Monsieur Pierre Carignan par Monsieur Simon Brunelle en cas d'absence aux réunions de la Régie des déchets.
 - c. Résolution pour l'acceptation du contrat avec la SPA Mauricie
17. Règlements
 - a. Avis de motion – Règlement # 2019-08-05 modifiant le règlement général harmonisé 2019-03-02

18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

Rés.2066-08-19 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2019 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.2067-08-19 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 juillet 2019.

ADOPTÉE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 2 juillet 2019 et résume les communications ayant un intérêt public.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- La municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a procédé au nettoyage des fossés dans le rang Sainte-Cécile Ouest sur une longueur approximative de 410 mètres entre les numéros civique 384 et 390 ;
Un ponceau d'entrée privée était à changer ;
La municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a accordé le mandat à Excavation Denis Demers inc.

Les propriétaires terriens situés sur ce tronçon ont changé leur ponceau d'entrée privée fournissant le tuyau à la municipalité ;

La municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a confié également le transport par camion à Normand Grenier de Sainte-Cécile-de-Lévrard

- Le président de la Paroisse Saint-Jean-Paul II, M. Roger Bideau a rencontré Mme Valérie Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim pour faire l'état de la situation de l'église suite à la parution d'un article et d'une capsule radio à propos des derniers développements pour la réparation du clocher.
- Le patchage des routes Saint-François Xavier et rang Sainte-Cécile ont été effectués.
- Une soixantaine de voyages de gravier ont été étendus les 22 et 23 juillet 2019
- Les fossés ont été fauchés des deux côtés à partir du 16 juillet
- Madame Valérie Giguère et madame Josiane Trottier ont élaboré une campagne de sensibilisation pour motiver la population à économiser l'eau potable. Elles se sont servies de la campagne du MAMH comme support

8. RAPPORT DU MAIRE

- Le contrat pour une étude de besoin au niveau des incendies a été donné pour un coût de 20 000\$.

9. RAPPORT DES COMITÉS

a. Bibliothèque

- Début du club de lecture qui se tient en juillet et août.
- Le 9 juillet dernier rencontre téléphonique avec l'architecte et le Ministère de la Culture. Notre dossier continue d'avancer et se préciser.
- Nous continuons nos démarches avec la Fondation Alcoa (pour l'obtention d'une subvention de 20 000\$ en achats de livres et animations).
- Nous continuons également nos démarches avec la subvention avec le RÉCIM (pour la portion bureau municipal).
- Nous avons reçu la réponse des fonds AgriEsprit nous informant que notre demande n'a pas été retenue (ils ont reçu plus de 1 600 demandes).

b. Comité culturel de la MRC de Bécancour

La prochaine réunion aura lieu le mardi 27 août 2019.

c. Régie de la gestion des déchets

La prochaine réunion aura lieu à la fin du mois d'août.

d. Régionalisation de l'aréna

Rien à cet item.

e. Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard

Voici un résumé pour le conseil des activités du mois de juillet organisé par les loisirs / municipalité :

- Samedi 6 juillet – atelier fabrication savon
- Mardi 16 juillet – atelier Mes déchets, mon environnement
- Lundi 22 juillet – mini-bootcamp
- Les jeudis (4, 11, 18 et 25 juillet) camp soccer.

10. COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.2068-08-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RESOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de **81 874.96 \$**:

Fournisseurs	Description	Montant
Acier Bécancour	Tuyau	19,96 \$
BUROPRO Citation	Achat de livres	337,37 \$
CHC gestion parasitaire	Arrosage araignées	72,43 \$
Création Joeblo	Salle multifonctionnelle	330,56 \$
CRSBP	Reliure	73,99 \$
Excavation Denis Demers	Empierrement et heures de pelle	30 894,91 \$
Industrielle Alliance	RVER	456,81 \$
Le Sagitaire	Fourniture de bureau	428,84 \$
Les Compteurs Lecompte	Vérification de précision	701,35 \$
Matériaux fortierville	Retour plancher flottant	(100,13 \$)
Mécanique Yvon Cossette	Pièces pour la débroussailleuse	88,36 \$
Oigny	Installation compteur d'eau	23 956,19 \$
Pavage Veilleux	Pavage manuel	11 328,76 \$
Pierre Saint-Onge	Matériel peinture pour la salle	374,61 \$
R.M.Pépin	Fauchage des fossés	6 139,67 \$
RIGIDBNY	Ordures juillet 2019	2 062,50 \$
Saint-Pierre-les-Becquets	Station de chloration + frais de déplacement	2 504,17 \$
Simon Brunelle	Frais	40,23 \$

SOGETEL	Téléphone biblio, bureau et internet salle	342,33 \$
Union Vie	Assurance collective	1 822,05 \$
Total		81 874,96 \$

ADOPTÉE

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.2069-08-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RESOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 2632.79 \$ ainsi que 70539.29 \$ en salaires.

Fournisseurs	Description	Montant
Électricité	lumières de rue, station de pompage, bureau, chalet, centre communautaire	1 206,31 \$
La Coop de Parisville		59,35 \$
Mario Demers	Allocation de dépenses pour le camion	703,25 \$
Poste Canada	Envoi Info-Cécilois	43,01 \$
Solutions Écofitt	Trousses d'économie d'eau	620,87 \$
Salaire	Salaire net de juillet 2019	7 539,29 \$
	TOTAL :	10 172,08 \$

ADOPTÉE

12. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Assurance collective Amélie	92,44 \$
Compensation tenant lieu de taxes	689,00 \$
Coop du 5eme rang (opérateur en eau potable)	113,56 \$
Loyer Sogetel	1 000,00 \$
Ministère des finances	774,98 \$
Permis	65,00 \$
Redevance carrière et sablière	4 103,82 \$
St Pierre les Becquets abat poussière	189,75 \$
Ste Sophie de Lévrard (Opérateur en eau potable)	132,00 \$
Taxes 2018-2019	5 393,23 \$
TOTAL :	12 553,78 \$

13. DÉPENSES À APPROUVER

a. Asphaltage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile de Lévrard à lancé un appel d'offre public pour l'asphaltage de trois tronçons de rue le 9 juillet 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur Groupe conseil de la Nation Waban-Aki, s'est chargé de l'étude et de la mise sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) le 9 juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE le projet est financé par le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL), le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TEQC) et la redevance des carrières et sablière ;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes vont être ouvertes le 8 aout 2019 à la salle Éric Côté à 10 h par Monsieur Benoit Giguère, Ingénieur de la firme du Grand Conseil de la Nation Waben-Aki ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Benoit Giguère va procéder à une analyse des dossiers le 8 aout 2019 à son bureau ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Benoit Giguère va faire ses recommandations à la suite de l'analyse des dossiers,

CONSIDÉRANT QUE le conseil va se réunir le 12 aout à 20 h afin de d'octroyer le contrat

Pour exécuter les travaux ci-mentionnés

- Réfection de la chaussée sur 500 mètres dans le Rang Saint François-Xavier Ouest
- Réfection de la chaussée sur 1410 mètres dans le Rang Saint-François-Xavier Est
- Réfection de la chaussée sur 1041 mètres dans le Rang Sainte-Cécile Ouest

b. Études pour confirmer la possibilité de travaux d'égouts

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile de Lévrard a demandé à la firme SNC Lavalin de faire une proposition quant à l'étude de travaux d'égouts domestiques

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC Lavalin à établi cette proposition le 31 juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE le projet peut être financé par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TEQC)

CONSIDÉRANT QUE l'offre de la firme SNC Lavalin est de 6 600 \$ et est valable trois mois

Rés.2070-08-19 Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'exécuter l'étude pour des travaux d'égouts domestiques visant à inverser le fossé pour pouvoir enlever un ponceau du MTQ.

ADOPTÉE

14. DEMANDES

Pas de demandes

15. AFFAIRES COURANTES

a. Liste des permis

Trois permis de rénovation et un permis de d'agrandissement ont été délivrés en juillet 2019 d'une valeur approximative de 8 000 \$.

b. Résolution pour l'autorisation de l'enlèvement d'un ponceau

Remise à une date ultérieure

c. Résolution pour l'annulation du projet de mise en commun des services d'un inspecteur municipal

ATTENDU QUE Les MUNICIPALITÉS DE Saint-Pierre-les Becquets et Sainte-Cécile-de-Lévrard ont fait une demande de subvention pour un projet de mise en commun des services d'un inspecteur municipal dans le cadre de la mesure Mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal ;
ATTENDU QUE les municipalités d'un commun accord désirent ne pas donner suite à ce projet de mise en commun numéro 2018-006088 et s'engagent à retourner le montant de la subvention ;

Rés.2071-08-19 IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard demande de fermer le dossier auprès du ministère.

a. **Demande de résolution de Revenu Québec pour que Madame Valérie Giguère soit autorisée à faire les opérations courantes dans le dossier de clicSÉQR de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.**

ATTENDU QUE

Madame Valérie Giguère occupe le poste de directrice général et secrétaire-trésorière par intérim à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

Rés.2072-08-19

IL EST RÉSOLU QUE

Madame Valérie Giguère, soit autorisée

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉQR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne)

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que Madame Valérie Giguère ai accès aux dossiers de la municipalité de Sainte-Cécile de-Lévrard sur le site de Revenu Québec

ADOPTÉ

16. AFFAIRES NOUVELLES

a. Campagne de sensibilisation sur l'économie d'eau potable

Suite à l'achat de trousse d'économie d'eau Madame Valérie et Madame Josiane Trottier ont élaboré une campagne de sensibilisation en utilisant les outils diffusés par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation : « Campagne Mon empreinte bleue, Fermez l'eau. Sauvez gros »

La campagne s'appelle « Tous ensemble vert l'économie d'eau potable ». Plusieurs capsules et des vidéos seront diffusées sur le Facebook de la municipalité, sur le site internet et le journal L'Info Cécilois durant le reste de l'année 2019.

Un fascicule offert à tous les résidents sera également disponible et distribués en même temps que les ensembles d'économie d'eau.

b. Demande de résolution pour que monsieur Simon Brunelle puisse remplacer au besoin monsieur Pierre Carignan aux réunions de la Régie des déchets.

ATTENDU QUE

Monsieur Pierre Carignan est mandaté par le conseil municipal pour assister aux réunions de la régie des déchets ;

ATTENDU QUE

Pour des raisons personnelles, monsieur Pierre Carignan ne pourra pas assister à certaines réunions ;

Rés.2073-08-19

IL EST PROPOSÉ

Par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents que monsieur Simon Brunelle soit substitué.

c. **Demande de résolution pour accepter la demande de participation à un projet de l'étude pour la mise en commun de services en milieu municipal pour la gestion des réseaux d'approvisionnement en eau potable et en gestion des eaux usées.**

ATTENDU QUE la municipalité de Deschaillons-sur-le-Saint-Laurent a transmis une proposition de participation à ce projet d'étude ;

ATTENDU QUE la gestion de l'eau potable et du traitement des eaux usées est une préoccupation importante ;

ATTENDU QUE le projet d'étude va coûter 12 500\$, qu'un montant de 6 129\$ sera remboursé par l'aide financière reçue et que le solde sera partagé entre les municipalités participantes.

ATTENDU QUE ce projet d'étude n'engage à aucune adhésion dans le futur ;

ATTENDU QUE ce projet d'étude vise à évaluer les besoins des municipalités en gestion de l'eau potable et du traitement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la finalité de ce projet est d'élaborer une entente intermunicipale sur la gestion de l'eau potable et du traitement des eaux usées ;

Rés.2074-08-19

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Carignan et RÉSOLU unanimement par conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard va participer à ce projet d'étude.

d. **Résolution pour adhérer au programme de la SPA Mauricie pour l'accueil des animaux errants sur le territoire de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard**

ATTENDU QUE chaque année des citoyens signalent des animaux errants sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE ces animaux peuvent représenter une nuisance ;

ATTENDU QUE la SPA Mauricie offre un service d'accueil des animaux errants, gratuit pour les citoyens quand la municipalité adhère à leurs services ;

ATTENDU QUE la SPA Mauricie facture à la pièce et non par adhésion annuelle pour les petites municipalités ;

ATTENDU QUE les tarifs sont de 200 \$ pour un chien, 125 \$ pour un chat, une portée de chatons ou tout autre animal et ce, facturé par mois ;

ATTENDU QUE aucun budget n'est alloué pour ce service pour l'année 2019 et qu'il est impossible d'évaluer les montants qui pourront être alloués ;

ATTENDU QUE la municipalité peut adhérer à ce service pendant un an sans frais annuel ;

ATTENDU QUE la municipalité va documenter ce service, évaluer les coûts tout au long de cette période et qu'un rapport détaillé sera présenté au conseil municipal en août 2020 ;

Rés.2075-08-19

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Marie Dionne et ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers présents d'adhérer à ce service pendant un an à dater du 5 août 2019.

17. **RÈGLEMENTS**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT # RM2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL HARMONISÉ # 2019-03-02

Monsieur Pierre-Luc Blanchette donne avis de motion qui sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal le règlement suivant :

- Règlement # RM2019 modifiant le règlement général harmonisé # 2019-03-02

Rés.2076-08-19

Le règlement vise à corriger le numéro de règlement général harmonisé de façon à y définir un numéro unique pour les douze règlements adoptés par chacune des municipalités.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.2077-08-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu d'ajourner la séance au lundi 12 août 2019 à 20h.

ADOPTÉE

20. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session d'ajournement du conseil municipal, tenu le 12 juillet 2019 à 20h, étaient présents les conseillers :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Monsieur Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Absents :

- Monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5

Invités :

Madame Valérie Giguière, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

21. OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h00.

22. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.2078-08-19

Il est **PROPOSÉ** par Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE

23. AFFAIRES COURANTES

Madame Valérie Giguière informe le conseil que la ferme Ombre du Clocher demande la confirmation pour le ministère de l'environnement que l'alimentation en eau potable est suffisante et que le système d'égout permet l'évacuation des eaux de laiteries. La lettre précise que le système de traitement des eaux est en cours d'élaboration.

Madame Valérie Giguière informe le conseil que, suite à une plainte d'un résident, elle devra informer la personne concernée par la plainte des solutions qui s'offrent à elle. Madame Valérie Giguière prendra rendez-vous avec cette personne dans les jours qui suivent.

Demande de location de la Salle Éric Côté

CONSIDÉRANT QUE l'organisme CIEL (Centre d'initiative pour l'emploi dans Lotbinière-ouest) offre ses services sur le territoire Lotbinière-ouest, incluant la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard ;

CONSIDÉRANT Que cette organisme est à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE la séance d'information proposé est ouverte au public

Rés.2079-08-19

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Chastenay et ADOPTÉ à l'unanimité par les conseillers présents d'offrir gratuitement la location de la salle Éric Côté un soir du mois d'octobre selon les disponibilités de location.

24. Asphaltage

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile de Lévrard a lancé un appel d'offre public pour l'asphaltage de trois tronçons de rue le 9 juillet 2019 ;

- Réfection de la chaussée sur 500 mètres dans le Rang Saint François-Xavier Ouest
- Réfection de la chaussée sur 1410 mètres dans le Rang Saint-François-Xavier Est
- Réfection de la chaussée sur 1041 mètres dans le Rang Sainte-Cécile Ouest

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur Groupe conseil de la Nation Waban-Aki, s'est chargé de l'étude et de la mise sur le Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO) le 9 juillet 2019

CONSIDÉRANT QUE le projet est financé par le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL), le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TEQC) et la redevance des carrières et sablière ;

CONSIDÉRANT QUE les enveloppes ont été ouvertes le 8 août 2019 à la salle Éric Côté à 10 h par Monsieur Benoit Giguère, Ingénieur de la firme du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Benoit Giguère va procéder à une analyse des dossiers le 8 août 2019 à son bureau ;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Benoit Giguère a fait ses recommandations à la suite de l'analyse des dossiers,

CONSIDÉRANT QUE le plus bas prix soumissionné est celui de l'entreprise SINTRA ;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la municipalité ne permet pas l'entièreté des travaux ;

Rés.2080-08-19

IL EST PROPOSÉ monsieur Éric Chastenay et ADOPTÉ à l'unanimité par les membres du conseil présents, d'octroyer le contrat à la compagnie SINTRA aux conditions suivantes ;

- Réfection de la chaussée sur 450 mètres dans le Rang Saint François-Xavier Ouest
- Réfection de la chaussée sur 1410 mètres dans le Rang Saint-François-Xavier Est
- Réfection de la chaussée sur 500 mètres dans le Rang Sainte-Cécile Ouest
- Le marquage de sol longitudinal est supprimé pour les trois tronçons
- Ne pas ajouter de matériel granulaire MG-20 au matériel pulvérisé (Article du bordereau 1.7 " Rechargement en MG-20 compacté à 100% d'une planche de référence (Provision)").

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs questions de la part de citoyens concernant la coupure d'eau.

Madame Valérie Giguère répond au meilleur de ses connaissances : C'est le bris d'une pièce de flotteur qui a causé la panne.

Des spécialistes vont venir pour évaluer les travaux à effectuer.

Monsieur Mario Demers, l'employé de voirie a effectué des travaux d'urgence afin que la population ne manque pas d'eau en attendant une réparation.

26. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.2081-08-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 21 h 00

Simon Brunelle, maire

Valérie Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim